
NORME INTERNATIONALE 2429

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs d'espèces feuillues d'Afrique tropicale

Plywood — Veneer plywood with rotary cut veneer for general use — Classification by appearance of panels with outer veneers of broadleaved species of tropical Africa

Première édition — 1974-11-01

[ISO 2429:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c9ffd5f-6687-4886-888e-80371ab823f5/iso-2429-1974>

CDU 674.243.004.11

Réf. N° : ISO 2429-1974 (F)

Descripteurs : contre-plaqué, bois feuillu, région tropicale, classification, défaut, examen visuel.

Prix basé sur 5 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2429 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 139, *Contreplaqué*, et soumise aux Comités Membres en décembre 1971.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Royaume-Uni
Allemagne	Inde	Suède
Australie	Italie	Tchécoslovaquie
Autriche	Norvège	Thaïlande
Belgique	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Canada	Pays-Bas	Yougoslavie
Egypte, Rép. arabe d'	Portugal	
Espagne	Roumanie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

France

Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Classification, selon l'aspect, des panneaux à placages extérieurs d'espèces feuillues d'Afrique tropicale

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les défauts admissibles dans la classification, selon l'aspect de surface, des contreplaqués à plis pour usage général¹⁾, ayant des placages extérieurs déroulés d'espèces feuillues d'Afrique tropicale.

NOTE — Les espèces feuillues de bois d'Afrique tropicale utilisées sont indiquées en annexe.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2426, *Contreplaqué — Contreplaqué à plis, avec placages déroulés, pour usage général — Règles générales de classification selon l'aspect.*

3 CLASSIFICATION SELON L'ASPECT

ISO 2429:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/9c9ff15f-6687-4886-888e-80571ab621f5/iso-2429-1974>

3.1 La classification, selon l'aspect, des panneaux suivant la combinaison des classes de leurs deux faces doit être effectuée selon l'ISO 2426.

3.2 La classification des faces des panneaux, selon leur aspect, doit être effectuée sur la base des défauts admissibles selon les indications du chapitre 4.

4 DÉFAUTS ADMISSIBLES

Chaque face est classifiée séparément sous : E, I, II, III ou IV, selon les conditions d'admissibilité des défauts indiquées dans le tableau suivant.

1) Définis dans l'ISO 2074, *Contreplaqué — Vocabulaire*

DÉFAUTS ADMISSIBLES

	Catégories des défauts		Classes				
			E	I	II	III	IV
4.1.1	Très petits nœuds		Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426).	admis, au nombre maximal de 3 par m ²		admis sans limitation de nombre	
4.1.2	Nœuds sains adhérents			admis, jusqu'au diamètre individuel maximal de 15 mm à condition que la somme de leurs diamètres ne dépasse pas 25 mm par m ² . De tels nœuds admis peuvent avoir des fentes et étoiles très légères et correctement mastiquées		admis, jusqu'au diamètre maximal de 30 mm à condition qu'elles soient légères sans limitation	
4.1.3	Nœuds non sains ou non adhérents et trous			exclus		admis, jusqu'au diamètre maximal de 25 mm, au nombre de 1 par m ²	
4.1.4	Irrégularités du fil			admisses si très légères		admisses si légères	
4.1.5	Fentes et gerces	ouvertes		exclus		admisses, si correctement mastiquées, jusqu'à une largeur maximale individuelle de 3 mm et jusqu'à une longueur maximale individuelle de 400 mm jusqu'au nombre de 2 par mètre de largeur du panneau	
		fermées		admisses : 2 de longueurs maximales cumulées de 200 mm par mètre de largeur du panneau		admisses	
4.1.6	Entre-écorce			exclus		admis, si correctement mastiqués	
4.1.7	Défauts dus aux insectes et parasites végétaux	petits trous de vers (piqûres)	exclus		admis		
		<ul style="list-style-type: none"> - gros trous et galeries de vers - trous de tarets - traces de parasites végétaux 	exclus		sont admis quelques trous de diamètre maximal de 1,5 mm et perpendiculaires au plan du panneau		
						sont admis des trous épars, d'un diamètre maximal de 5 mm et des galeries, de largeur maximale de 1,5 mm et de longueur maximale de 50 mm	

Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts, inhérents au bois ou dus à la fabrication, sont admis dans la mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.

DÉFAUTS ADMISSIBLES (fin)

	Catégories des défauts	Classes				
		E	I	II	III	IV
4.1.8	Colorations saines		admis si peu marquées jusqu'à 20 % de la surface du panneau sans limitation à condition que les propriétés mécaniques ne soient pas altérées			
4.1.9	Colorations non saines et pourritures — pourriture — cœurs rouges — moisissure		exclus			
			exclue		admise, si très légère	
4.1.10	Joints écartés		exclus	admis, si correctement mastiqués, jusqu'à une largeur maximale de 1 mm 4 mm par mètre de largeur du panneau		
4.1.11	Joints montés		exclus	admis jusqu'à une longueur maximale de 100 mm 300 mm au nombre de 1 par m ² 2 par m ²		
4.1.12	Cloques		exclus			
4.1.13	Creux, bosses et empreintes		exclus	admis si très légers si légers		
4.1.14	Rugosités		admissibles, si très légères		admissibles, si légères	
4.1.15	Perces		exclus		admissibles, jusqu'à 1 000 mm ² par m ² de la surface du panneau	
4.1.16	transpercements de colle		exclus	admis si légers et occasionnels jusqu'à 5 % de la surface du panneau		
4.1.17	Rapiécages — pastilles — flipots		exclus			
			admis, si proprement faits, jusqu'au nombre maximal de 4 sans limitation par m ² sans dépasser 4 % de la surface totale du panneau			
4.1.18	Inclusions d'agrafes en aluminium		exclus			
4.1.19	Défauts du bord du panneau provenant : — du ponçage ou — du sciage		admis jusqu'à une distance de — 5 mm 5 mm des chants			
			assimilés à ceux qui s'en rapprochent le plus			
		Pratiquement sans défauts (voir l'ISO 2426).				

Pourritures et défauts de collage sont exclus. Les autres défauts, inhérents au bois ou dus à la fabrication, sont admis dans la mesure où ils ne compromettent ni les propriétés mécaniques du panneau ni son utilisation satisfaisante.

ANNEXE

LISTE DES DIFFÉRENTES ESPÈCES FEUILLUES DE BOIS D'AFRIQUE TROPICALE
UTILISÉES POUR LA FABRICATION DES CONTREPLAQUÉS À PLIS

N°	Nom botanique	Nom commercial	Origine
1	<i>Antiaris</i> sp. div. (<i>A. africana</i> Engl., <i>A. welwitschii</i> Engl.)	Ako Cherken Antiaris Kirundu	Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Gabon Zaïre, Sénégal, Cameroun, Afrique orientale
2	<i>Aucoumea klaineana</i> Pierre	Okoumé Gabon	Gabon Guinée espagnole
3	<i>Baillonella toxisperma</i> Pierre	Moabi Kungulo	Gabon, Zaïre, Nigéria, Cameroun, Guinée esp., Angola
4	<i>Bombax buenopozense</i> (<i>Bombax flammeum</i> Ulbr.)	Kapokier	Congo, Côte d'Ivoire, Afrique orientale
5	<i>Canarium schweinfurthii</i> Engl.	Aiélé	Nigéria, Cameroun, Guinée espagnole Côte d'Ivoire, Gabon, Zaïre
6	<i>Carapa procera</i> D.C.	Crabwood african	Zaïre, Ouganda
7	<i>Dacryodes buettneri</i> H.J. Lam. (<i>Pachylobus büttneri</i> Engl.)	Ozigo (Assia) Safucala	Gabon, Guinée espagnole, Angola
8	<i>Dacryodes igaganga</i> Aubr. et Pellegr.,	Igaganga	Gabon
9	<i>Daniellia</i> sp. div. (<i>D. thurifera</i> Bennett, <i>D. klainei</i> Pierre, <i>D. ogea</i> Rolfe ex Holl)	Ogea Faro (<i>Daniella</i> , <i>Oziya</i>) Nsulo	Côte d'Ivoire, Nigéria, Zaïre, Guinée espagnole, Gabon
10	<i>Entandrophragma angolense</i> C.D.C. (<i>Entandrophragma</i> <i>macrophyllum</i> A. Chev.)	Tiama (Gédu-Nohor, Edinam, Kalungi)	Côte d'Ivoire, Ghana, Gabon Nigéria, Cameroun, Zaïre, Angola, Afrique orientale
11	<i>Entandrophragma candollei</i> Harms.	Kosipo Omu Heavy sapele	Côte d'Ivoire, Nigeria
12	<i>Entandrophragma cylindricum</i> Sprague	Sapelli Aboudikro Sapele Penkwa	Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, Zaïre, Guinée espagnole, Cameroun, Angola
13	<i>Entandrophragma utile</i> Sprague	Sipo Utile Assié	Ghana, Gabon, Zaïre, Cameroun, Nigéria, Côte d'Ivoire
14	<i>Eribroma oblonga</i> Bod (<i>Sterculia oblonga</i> Mast, <i>Sterculia elegantiflora</i> Hutch et Dalz)	Eyong Okoko Yellow sterculia	Nigéria, Cameroun, Gabon, Guinée espagnole, Côte d'Ivoire
15	<i>Fagara heitzii</i> Aubr. et Pellegr., <i>Fagara inaequalis</i> Engl.	Olon	Gabon, Guinée espagnole, Cameroun, Zaïre
16	<i>Gossweilerodendron</i> <i>balsamiferum</i> Harms.	Tola Agba Tola-Branca	Nigéria, Zaïre, Cabinda, Angola
17	<i>Khaya</i> sp. div. (<i>K. ivorensis</i> A. Chev., <i>K. klainei</i> Pierre, <i>K. anthotheca</i> C.D.C., <i>K. senegalensis</i> A. Juss.)	Acajou d'Afrique Khaya African mahagony Acajou blanc White mahagony Bissilom	Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria Guinée espagnole, Guinée portugaise, Cameroun, Angola
18	<i>Lannea welwitschii</i> Engl.	Kumbi	Côte d'Ivoire, Cameroun, Zaïre

N°	Nom botanique	Nom commercial	Origine
19	<i>Lovoa trichilioides</i> Harms (= <i>Lovoa kleineana</i> Pierre)	Dibétou	Nigéria, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée espagnole, Gabon
20	<i>Mansonia altissima</i> A. Chev.	Bete, Ofun, Mansonia	Nigéria, Zaïre, Côte d'Ivoire
21	<i>Mimusops heckelii</i> A. Chev. (<i>Dumoria heckelii</i> Hutch et Dalz, <i>Dumoria africana</i> A. Chev.)	Makoré Baku Douka	Ghana, Côte d'Ivoire, Guinée espagnole, Zaïre, Cameroun, Gabon
22	<i>Mitragyna ciliata</i> Aubr. et Pellegr., <i>Mitragyna stipulosa</i> O. Kuntze	Abura Bahia Elelon	Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire, Gabon, Zaïre, Guinée espagnole
23	<i>Monopetalanthus</i> sp. div. (<i>M. letestui</i> Pellegr., <i>M. pellegrini</i> A. Chev., <i>M. heitzii</i> Pellegr.)	Andoung Ekop	Guinée espagnole, Gabon, Guinée portugaise, Zaïre
24	<i>Oxystigma oxyphyllum</i> J. Leonard (<i>Pterygopodium oxyphyllum</i> Harms.)	Tchitola Kitolo Fuba Tolarhinfuta	Zaïre, Angola, Gabon, Guinée espagnole, Nigéria
25	<i>Pterygota</i> sp. div.	Koto Pterygota	Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria
26	<i>Pycnanthus angolens</i> Warb (<i>Pycnanthus kombo</i> Warb)	Ilomba	Cameroun, Guinée espagnole, Gabon, Côte d'Ivoire, Zaïre, Ghana, Ouganda, Afrique orientale, Angola
27	<i>Terminalia ivorensis</i> A. Chev.	Framiré Black Afara Emri	Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria, Cameroun
28	<i>Terminalia superba</i> Engl. et Diels	Limba Afara, Corina Limbo Akom	Zaïre, Guinée espagnole, Nigéria, Côte d'Ivoire, Cameroun, Ghana, Angola
29	<i>Tetraberlinia bifoliata</i> Hauman (<i>Berlinia bifoliata</i> Harms.)	Ekaba (Eko) Ekop	Guinée espagnole, Gabon, Cameroun, Zaïre
30	<i>Triplochiton scleroxylon</i> K. Schum	Obeche Wawa Obechi Abachi Samba Ayous	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Zaïre, Cameroun, Guinée espagnole

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2429:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9c9ffd5f-6687-4886-888e-80371ab823f5/iso-2429-1974>